

Règlement *Trail Via Romana 2013*

ARTICLE 1 : Organisation

L'Association VIA ROMANA a en charge l'organisation du TRAIL Via Romana (VR) qui aura lieu le dimanche 28 juillet 2013. Le trail se compose de trois courses (62km, 40km et 23km). La remise des dossards se fera le 27 Juillet 2012 de 10H à 18H à la mairie de Carpineto.

ARTICLE 2 : Conditions générales

Tous les concurrents s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription.

ARTICLE 3 : Conditions d'admission des concurrents

La course est ouverte à toute personne âgée de 18 ans révolus. Un certificat médical attestant l'aptitude du concurrent à la course en montagne devra être retourné à l'organisation, avant le 27 juillet 2013.

ARTICLE 4 : Jury de la course

Il est composé du Président de l'Association, un commissaire de course, un médecin. Son rôle est d'examiner tout litige dans le déroulement de la course et toute réclamation de coureur.

ARTICLE 5 : Classements

Il sera établi pour les trois courses un classement général par catégories.
Challenge Individuel: Scratch, V1, V2, V3 et Féminine
Challenge par équipe de 3 coureurs : temps cumulés des 3 coureurs. Les équipes devront être déclarées auprès des services d'inscriptions avant le 27 juillet 2013 à 18h00.

ARTICLE 6 : Équipement fourni par l'organisation

Dossard avec épingles, T-shirt et Road book

ARTICLE 7 : Programme de l'épreuve

Le programme de l'épreuve sera défini sur le site www.trail-viaromana.com. Il comprend le détail du parcours et les informations pratiques (heure de départ, lieux de ravitaillement, postes de sécurité, etc.).

ARTICLE 8 : Postes de contrôle

Des postes de contrôles sont répartis le long des trois parcours, et sont autant de sites de pointages obligatoires.

ARTICLE 9 : Abandon

En cas d'abandon le coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

ARTICLE 10 : Assistance médicale

Des médecins seront présents sur les parcours en des postes bien précis, ils sont habilités à arrêter tout coureur en situation de grande fatigue ou autre état le nécessitant.

ARTICLE 11 : Assurance

L'Association a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance de responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 12 : Boisson et nourriture

Les coureurs trouveront sur les parcours des points de ravitaillement (eau, fruits secs, chocolat, etc.). Ces points sont précisés sur la feuille de route.

ARTICLE 13 : Équipement obligatoire

1 réserve d'eau d'1 litre minimum, une couverture de survie pour les parcours 40km et 62km.

ARTICLE 14 : Disqualification

La disqualification sera appliquée lors du :

- Non respect du parcours: les coureurs doivent impérativement suivre le balisage.
- Non respect du présent règlement.
- Manque d'assistance à un concurrent en difficulté.
- Non respect de l'environnement.
- Non présentation au contrôle de départ.

ARTICLE 15 : Les droits d'inscription, la durée de l'épreuve et les récompenses sont décrits sur le site Internet dans la rubrique Via Romana 2013.

ARTICLE 16 : L'association se réserve le droit d'interpréter le règlement ou de faire connaître en cas de conditions météorologiques défavorables, avant le départ ou au cours de l'épreuve, l'annulation de celle-ci.

ARTICLE 17 : Remise des prix

Les manifestations de remise des prix débiteront 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent. Les coureurs sont invités à y participer et devront porter obligatoirement le tee-shirt offert par l'organisation. Chaque coureur récompensé recevra son prix directement. Toute autre forme de remise des prix est exclue (envoi par poste, etc.) sauf cas de force majeure.

ARTICLE 18 : Médiatisation

Tout participant autorise l'association à diffuser et exploiter les documents réalisés au cours du 12ème TRAIL VIA ROMANA où apparaîtrait son image.

ARTICLE 19 : Zone Natura 2000 et respect de l'environnement

Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement. Les parcours du trail Via Romana traversent une zone Natura 2000 et des sites dont l'environnement est préservé. Pour réduire au maximum l'impact de la manifestation sur cet environnement il sera strictement interdit de quitter le sentier naturel et habituel balisé en bleu.

De plus aucun jet sauvage de détritrus ne pourra être tolérer sous peine de mise hors-course (voir article 14). Des poubelles seront placées sur chacun des 12 postes de ravitaillement du parcours.

Le public est lui aussi invité à respecter les mêmes consignes que les concurrents.